



Faire autrement

p. 5



Investir, c'est choisir

p. 6



Agenda

p. 7

N°8

AVRIL  
2010

# Le JOURNAL

du Conseil général des Deux-Sèvres

LE RENDEZ-VOUS CITOYEN DU DÉPARTEMENT

développement durable

culture sport handicap

lien social

solidaire  
lien social

manger local  
service public

BUDGET insertion  
budget

agenda 21  
manger local  
collèges  
2010

réforme budget  
fiscalité  
emprunt  
dette

développement

durable

réforme budget fiscalité  
investissement emprunt  
dette routes

agenda 21  
manger local  
collèges

service public

gérontologie

collèges

mobilité

transports

investissement

biodiversité

mediation numérique

**Priorité à l'action sociale**

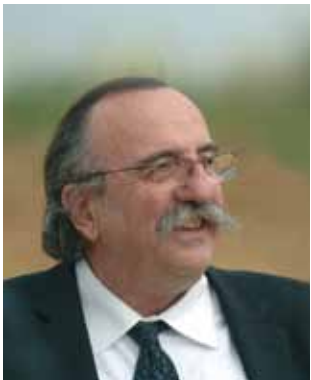
50 % du budget sont consacrés à l'action sociale départementale (137 M€). 60 % des demandes formulées dans les antennes médico-sociales sont liées à la précarité économique et aux difficultés d'accès aux droits sociaux. La première des priorités du Conseil général : développer la solidarité et le lien social, pour amortir les effets de la crise.

**Bernard Millet succède à Françoise Billy**

Suite au décès de Françoise Billy, Conseillère générale du canton Niort-Nord, son suppléant Bernard Millet a été officiellement installé au sein de l'Assemblée départementale le 25 mars, en ouverture de la séance publique consacrée au « Budget primitif 2010 ». Agé de 62 ans, ce retraité natif du Bocage a effectué une partie de sa carrière au Trésor Public, puis exercé le métier de commercial avant de fonder en 1987 avec son épouse sa propre entreprise, « PCV collectivités », à Echiré. Très impliqué dans la vie associative locale - il préside notamment « amitié Echiré Haïti » -, il est également Conseiller municipal à Echiré.



www.deux-sevres.com

**édito****Éric GAUTIER**

Président du Conseil général  
des Deux-Sèvres

**Préparer un avenir solidaire**

Le budget primitif adopté le 26 mars 2010 traduit la volonté du Conseil général de privilégier le lien social, la protection de l'environnement et la défense du service public. Dans un contexte de désengagement de l'Etat

la collectivité s'est donné les moyens d'une politique volontariste, grâce à l'anticipation de la baisse des droits de mutation, à l'effort demandé aux Deux-Sévriens et aux économies réalisées sur ses dépenses de fonctionnement.

A travers nos politiques d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en insertion, des personnes en difficulté et des personnes handicapées, nous réaffirmons la vocation solidaire du Département et son rôle d'amortisseur de la crise sociale.

Le soutien à l'éducation, par notre investissement dans les collèges ainsi que l'aide au sport et à la culture par le biais du dispositif « Solid'R » destiné aux associations, font également partie des priorités de ce budget 2010.

Dans le même temps, avec le « Pôle International de la Biodiversité » et le développement des circuits courts en lien avec les filières agricoles locales, nous traçons pour nos enfants les perspectives d'un modèle de développement alternatif et durable.

**Que doit l'Etat au Département ?**

C'est la question à laquelle la toute nouvelle Commission des Sages a répondu en rendant son rapport aux Conseillers généraux lors du vote du budget départemental. Créée en décembre 2009, la Commission des Sages est un organe consultatif indépendant. Sa mission : évaluer les impacts financiers des transferts de compétences de l'Etat vers le Département des Deux-Sèvres depuis 2002. Objectif : traduire l'évolution des dépenses brutes, celle des compensations financières et donc celle de la charge nette annuelle assumée par la collectivité. Cette étude concerne prioritairement l'action sanitaire et sociale du département (APA pour les personnes âgées, aides aux personnes handicapées, RMI-RMA-RSA pour les personnes en insertion, réforme des tutelles...), mais aussi le domaine de l'éducation (avec le transfert des TOS notamment), la voirie (avec le transfert des personnels DDE et des infrastructures), etc. Et dans un contexte de réforme institutionnelle et fiscale, les ressources du Département sont fragilisées, face à un avenir incertain.

C'est en s'appuyant sur l'expertise de ces Sages que le Conseil général a pu établir le « manque à gagner » induit par cette nouvelle vague de décentralisation, autrement dit ce que lui doit l'Etat. ■



Quatre des membres de la commission des sages, composée de Dominique Breillat, Claude Duboué, Jean-Louis Gousseau, Louis-Marie Marolleau, Robert Micheau et Bernard Quintreau.

« Ce que nous doit l'Etat par an représente plus de 25 points d'impôts (23,114 M€ rapportés à 0,958 M€ le point d'impôt). » Eric Gautier



Vote du budget départemental les 25 et 26 mars 2010

**357 661 000 €**

C'est le montant global du budget 2010 qui reflète :

- un nécessaire recentrage sur les compétences obligatoires du Département et les priorités politiques du Conseil général,
- une forte progression des dépenses sociales,
- une volonté de maîtriser les dépenses de gestion,
- un maintien des aides aux associations sportives et culturelles.

**Erratum**

Dans le précédent numéro, en page 14, nous évoquions la suppression de la taxe professionnelle, estimant la perte de recette fiscale à 113 milliards d'euros pour le Département des Deux-Sèvres. C'était un, deux, trois zéros... de trop !

## Handicap : + 11 %

- **Un budget en hausse :** le budget prévu en 2009 pour le secteur « personnes handicapées » a été dépassé de 11 % en réalisation. Cette année, il est en augmentation de 4,34 %, passant de 38,35 à 39,573 M€.
- **Quid des personnes âgées vieillissantes :** une réflexion est en cours pour mieux articuler les schémas handicap et gérontologie, et inciter à la coopération entre établissements et services d'accompagnement à domicile.
- **Un déménagement imminent :** la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), actuellement située rue du Vivier à Niort, va bientôt rejoindre le bâtiment qui accueille la Direction des solidarités et de l'autonomie des personnes, au 74 rue Alsace Lorraine.

## Insertion

Le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de plus de 26 % en 2009, celui des bénéficiaires du RSA de 19 %. A travers son plan départemental d'insertion 2010-2012, le Conseil général entend favoriser l'autonomie par l'insertion professionnelle. Comment ? En remettant les personnes en insertion au cœur du dispositif d'accompagnement, et en veillant à l'équité territoriale dans les réponses à apporter. Des réponses qui se veulent innovantes (mobilité, formation, logement, accès au numérique, changement de regard sur les personnes en insertion...), mais qui viennent aussi consolider les actions existantes : un accompagnement et des parcours d'insertion adaptés, une mobilisation des structures d'insertion par l'activité économique et un rapprochement des entreprises pour renforcer l'offre d'insertion.

# PROMOUVOIR LE LIEN SOCIAL

## Solid'R des associations

Le monde associatif est fragilisé. Le partenariat avec les collectivités locales doit donc s'appuyer sur des engagements forts et pérennes. D'où l'idée de créer un dispositif de promotion de la vie associative, baptisé CG Solid'R. Explications.

En Deux-Sèvres, il existe 6 300 associations. Pour remplir leurs missions et développer leurs projets, elles recourent largement à des fonds publics (51 % de leurs ressources, dont 10 % provenant du Département). Une reconnaissance de leur dynamisme pour animer le territoire et créer du lien social que le Conseil général entend bien défendre.

### Une convention pour optimiser et conforter

Comment optimiser la gestion des aides apportées aux associations œuvrant pour un « mieux vivre ensemble » ? Solidarités intergénérationnelles, accessibilité de tous à tout, mixité sociale, insertion sociale et professionnelle... Ces thématiques, abordées par les réseaux associatifs d'éducation populaire, sont étroitement liées aux compétences exercées par le Département dans le domaine de la solidarité. Mêmes publics, même volonté d'aider. D'où l'idée d'une contractualisation avec les centres sociaux et socioculturels, les Foyers ruraux et la Ligue de l'Enseignement, pour simplifier et renforcer le partenariat traditionnel, garantir un soutien financier sur trois ans (un « filet de sécurité » bienvenu, à l'heure des réformes mettant à mal les possibilités de financement des associations par les collectivités locales), mais aussi une meilleure visibilité de cette complémentarité.

### Une plateforme pour mutualiser et valoriser

Comment créer un espace commun à tous ces réseaux associatifs partenaires pour écouter, débattre, valoriser, mutualiser, construire et/ou faire converger des projets... ? C'est tout l'enjeu de cette plateforme, qui reste à imaginer, pour agir concrètement sur des axes prioritaires pour le Conseil général, tels que la lutte contre la fracture numérique ou l'accompagnement des personnes en contrat d'insertion. Conçue pour mobiliser, informer, former les acteurs du monde associatif, notamment par une valorisation du bénévolat de gestion, cet « outil » pourrait ainsi revêtir plusieurs formes : observatoire, assises, séminaires, site Internet... Des pistes sont d'ores et déjà à l'étude, sur le mode partenarial, et une concertation est envisagée. A suivre.

## Quelle politique culturelle en Deux-Sèvres ?

Fondatrice de liens sociaux, la présence artistique et culturelle est essentielle à toute vie locale. En Deux-Sèvres, ce terreau associatif dynamise les territoires et contribue largement à leur conférer une image positive, basée sur une offre diversifiée d'une grande qualité. Cette richesse, le Conseil général s'est toujours attaché à la valoriser et à la soutenir, à travers de nombreux dispositifs, qu'il a souhaité maintenir, en dépit de mutations institutionnelles plutôt défavorables au secteur culturel. En effet, tandis que la réforme des collectivités territoriales, prévoyant la suppression de la clause de compétence générale, signe probablement la fin des financements croisés Département-Région pour aider les associations, la réforme de la fiscalité locale fragilise, elle, les ressources des Départements. Dans cette double perspective, qui expose la culture à un véritable risque d'assèchement, se pose la question de l'avenir des projets culturels. En Deux-Sèvres, le Conseil général va donc entamer une réflexion en profondeur sur les modalités de son intervention, à travers une approche transversale et globale de la culture, pour en favoriser l'accès auprès de tous les publics. Pour ce faire, il invitera l'ensemble des acteurs culturels locaux à participer à des Assises en vue de redéfinir, avec eux, les contours de sa politique. Entre ses compétences obligatoires (Archives et Bibliothèque départementales) et ses initiatives volontaristes (aides aux arts vivants et aux arts plastiques, Musée des Tumulus de Bougon et conservation du patrimoine), le Conseil général œuvre concrètement et au quotidien pour l'animation culturelle du département. Avec un dispositif aussi fort que « Terre de Festivals » (plan de communication identifiant des événements labellisés), et des programmes d'accompagnement ciblés (soutien des pratiques amateurs, de la diffusion culturelle en milieu rural, de l'enseignement musical, des compagnies professionnelles, de l'éducation artistique dans les collèges), il reste donc le partenaire privilégié du mouvement associatif.

## Anticiper l'avenir des personnes âgées

Ces 50 dernières années, l'espérance de vie a augmenté de 20 ans. Une belle promesse, à condition que l'âge ne devienne pas un facteur d'exclusion. De l'âge de la retraite à la perte d'autonomie, la vieillesse ne se vit pas de la même façon pour tous. Les besoins de services et d'accueil se sont diversifiés, pour apporter des solutions d'accompagnement adaptés. Et c'est bien là le cœur du schéma gérontologique départemental défini par le Conseil général, « chef d'orchestre » de cette politique (gestion de l'APA et des CLIC, planification des services à domicile et en établissement, tarification des EHPAD...). Ce document fondateur (le 3<sup>ème</sup> du genre), est né d'une concertation globale, avec les services départementaux et les partenaires (ARH, DDASS, CODERPA, EHPAD, SSIAD, services HAD, CLIC). Il pose un diagnostic et détermine les évolutions de demain. Comment favoriser de bonnes conditions de vie à domicile (service de soins, prévention de la perte d'autonomie, accès au numérique...) ? Comment anticiper l'avenir de l'hébergement des personnes âgées et les services à leur proposer ? Quelles sont les actions les mieux adaptées à leur vie à domicile et en établissement (faire des EHPAD des plateformes territoriales multiservices, inciter à la coopération inter-établissements, améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer...) ? Comment faciliter l'information et la coordination en matière gérontologique ? En répondant à toutes ces questions, le schéma s'inscrit donc dans une démarche à la fois pragmatique et réaliste, pour articuler des réponses variées, prenant en compte la spécificité de chaque âge et les besoins identifiés en tous points du territoire. ■

## S'informer en 6 CLIC

Le Conseil général a souhaité réorganiser ses centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) et renforcer leur rôle pivot dans l'action de proximité. Une charte a été établie, et des partenariats locaux sont recherchés pour mettre en œuvre des actions nouvelles, en cohérence avec le schéma gérontologique départemental 2010-2014. L'idée : prévenir et lutter contre l'isolement et la grande précarité sociale des personnes âgées, mais aussi inciter les « jeunes retraités » à s'engager dans la vie locale, pour recréer du lien social entre les générations.



## Le saviez-vous ?

- 25 % de la population deux-sévrienne sont composés de personnes âgées de plus de 60 ans. Cette proportion devrait croître de 25 à 32 % d'ici 2020.
- Depuis la création de l'APA en 2002, le Conseil général est devenu le 1<sup>er</sup> financeur de la prise en charge de la dépendance. Entre 2003 et 2007, le budget de l'aide sociale départementale pour les personnes âgées a augmenté de plus de 27 %.

## Deux-Sèvres, Pôle International de la Biodiversité

A travers ce projet ambitieux, trois enjeux forts : la diffusion du savoir scientifique, la gestion des milieux et la conservation des espèces. L'idée : donner une meilleure visibilité à la politique départementale menée en faveur de la biodiversité, en soutenant et en valorisant le réseau des acteurs de l'environnement (scientifiques, naturalistes, gestionnaires de sites, pôles science et nature du Conseil général...), et étudiant, avec le CNRS et la LPO notamment, une autre occupation des espaces et une évolution des pratiques agricoles. Il s'agira aussi de positionner les Deux-Sèvres comme une véritable « Terre de sciences » (nouveau dispositif du projet départemental « Deux-Sèvres autrement »), en renforçant les coopérations transnationales, pour partager des expériences. Le site de Chizé, déjà fédérateur (CEBC, ONF, IFREE) deviendra ainsi la « tête de pont » de ce réseau d'envergure. En attendant que cet espace commun de réflexion et d'actions voie le jour, le Conseil général a déposé sa candidature pour une labellisation en Pôle d'Excellence Rurale, affirmant le caractère innovant de cette démarche, ancrée sur un territoire dont, rappelons-le, 20 % font l'objet de mesures de protection, pour la richesse de leurs milieux et leur diversité biologique (Marais poitevin, bocages, forêts, refuges de l'avifaune, plaines...).



# FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Eco-responsables au collège

L'école est le premier lieu d'apprentissage des valeurs portées par le développement durable. Pour former les générations de demain à devenir des éco-citoyens responsables et solidaires, le Conseil général incite donc les collèges deux-sévriens à mettre en place un Agenda 21 scolaire. Cinq établissements se sont déjà engagés.

Apprendre à vivre ensemble, remettre l'homme et l'environnement au cœur du développement de la société : tels sont, en substance, les principes du développement durable. Une philosophie qui irrigue toutes les politiques du Conseil général, attaché à administrer les « Deux-Sèvres autrement », dans le cadre d'un vaste projet. Après avoir participé au dispositif « Education au Développement Durable » de l'Education Nationale, le Département leur offre aujourd'hui l'accès à un outil pédagogique adapté à leur projet d'établissement : l'Agenda 21 scolaire.

### Un Agenda 21 scolaire, qu'est-ce que c'est ?

Née avec le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992, la méthode Agenda 21 consiste à mettre en place un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle. A l'échelle d'un collège, cette démarche volontaire nécessite la mobilisation des élèves autant que des adultes qui les encadrent pour adopter, ensemble, des pratiques de « développement durable » exemplaires. C'est un travail de longue haleine (concertation, pilotage, diagnostic, définition et mise en œuvre du plan d'actions, évaluation), qui en appelle à la responsabilité et à la créativité de chacun.

### Quels en sont les terrains d'actions ?

Un Agenda 21 permet d'identifier les enjeux de développement durable et de fixer les grands axes de progrès (environnemental, économique et social) à viser dans

les 5, 10, 15 années à venir. Les champs d'intervention possibles sont nombreux : alimentation, eau, énergie, déchets, santé et qualité de vie, biodiversité, déplacements, bâtiments et équipements, diversité culturelle, solidarité au sein de l'établissement, coopération locale et internationale...

### Quelle convention pour quel partenariat ?

Le Conseil général a décidé d'attribuer une aide forfaitaire de 6 500 € (répartie sur trois années scolaires) aux collèges désireux de construire un Agenda 21, en s'appuyant sur les conseils et l'accompagnement méthodologique d'une structure associative locale spécialisée, telle que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Coutières, « Les Petits Débrouillards » ou le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) Poitou-Charentes. Un engagement pris par cinq établissements (Blaise Pascal à Argenton-les-Vallées, Ferdinand Renault à Pamproux, Jean de La Fontaine à Thénézay, Gérard Philipe à Niort et Henri Martineau à Coulonges-sur-l'Autize), et formalisé dans une convention. D'autres collèges sont prêts à suivre leur exemple. La perspective de trois à cinq nouveaux Agendas 21 scolaires par an semble d'ores et déjà envisageable. Une campagne d'information sera lancée d'ici le mois de juin pour susciter des vocations.

Pour plus d'informations, tél. 05 49 06 77 56

## Manger local : un vrai choix

Pour valoriser les productions deux-sévriennes de qualité et en favoriser la consommation locale, le Conseil général a lancé un plan d'actions 2010-2011 : APPROCOL (approvisionnement de proximité des collèges des Deux-Sèvres). Une démarche dont la réussite dépendra de l'implication de tous : agriculteurs, filières, principaux, gestionnaires, cuisiniers, élèves...

Qu'est-ce qu'on mange à midi ? Si les élèves se posent quotidiennement cette question, à l'heure où leur estomac les tiraille, le Conseil général s'interroge, lui, sur la qualité et l'origine des produits qu'ils trouveront dans leur assiette. Et si la gestion de la restauration collective des collèges incombe pleinement aux gestionnaires des établissements, le Département n'en demeure pas moins attentif à la composition de leurs menus. Seulement 5% des produits utilisés sont issus de l'agriculture locale. De la fourche à la fourchette, quel apprentissage les jeunes font-ils des plats cuisinés avec des produits locaux ? Comment les sensibiliser au goût des fruits et légumes de saison ? Comment valoriser les initiatives menées par de nombreux chefs de cuisine, avec leurs équipes, pour éveiller les papilles ? Comment accompagner les gestionnaires dans la modification progressive de leurs habitudes d'achat ? C'est à toutes ces questions que le plan d'actions APPROCOL tente de répondre.

A priori, les contraintes semblent nombreuses (logistiques, juridiques, réglementaires, économiques...), mais une véritable marge de manœuvre existe pour mettre en place cet approvisionnement de proximité. C'est la raison pour laquelle le Conseil général a lancé son appel à projet « manger local, c'est mon choix ». Un travail inscrit dans le « contrat de partenariat éducatif » qui sera prochainement passé avec les établissements, et dont les premiers jalons s'annoncent plus que prometteurs.



**Christian Bezet**, gestionnaire du collège Emile Zola de Prahecq : « Notre objectif permanent, c'est la qualité. Nous sommes tout à fait disposés à faire travailler des producteurs locaux, vu les avantages (délais plus souples, procédure d'achat simplifiée...). Mais sur 8 000 repas servis chaque année dans notre établissement, nous devons aussi établir des choix économiques. Lorsque nous organisons une « ronde des fromages » (avec du pain fabriqué par l'artisan boulanger voisin) pour la Semaine du Goût, par exemple, nous devons anticiper sur les recettes disponibles. »

**Daniel Galais**, chef cuisinier : « Nous introduisons régulièrement des produits locaux dans nos menus. Fromage et gâteau au lait de chèvre, pommes de Gâtine, lentilles de Vouillé... Une dizaine de fois dans l'année, le menu est « amélioré », mais nous veillons constamment à la qualité des assiettes que nous servons. Fruits diversifiés, salade fraîche, « vraie » purée, carottes râpées en cuisine... Bien préparer, c'est aussi donner envie de bien manger. »

### APPROCOL EN 4 ÉTAPES

- n°1 : Mobiliser et faire adhérer acheteurs publics (les collèges) et producteurs locaux.
- n°2 : Valoriser la qualité du travail de tous : agriculteurs, gestionnaires, cuisiniers, personnels de service.
- n°3 : Mesurer les besoins de chaque établissement (nature des produits, volumes, conditionnements...) et la capacité des producteurs locaux à y répondre.
- n°4 : Rapprocher le monde de l'éducation et le monde agricole.



## Transports et mobilité

C'est le thème du prochain Journal, à paraître début mai. Au sommaire : transports scolaires et interurbains (RDS), abonnements, accessibilité, intermodalité, covoiturage... Un numéro que vous recevrez dans votre boîte aux lettres, comme d'habitude, mais que vous pourrez aussi trouver sur le stand du Conseil général à la Foireexpo de Niort, du 1<sup>er</sup> au 9 mai. Un car garé à l'entrée du Parc des Expositions de Noron vous invitera à mieux connaître ce service public. Le fruit d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération niortaise, autre autorité organisatrice des transports.

# RENFORCER LE SERVICE PUBLIC

En dépit des difficultés rencontrées, le Conseil général entend maintenir et valoriser un service public de qualité, une valeur souvent menacée en période de crise.

## Une collectivité en pleine évolution

Au fil des transferts de compétences et de l'évolution exponentielle du champ d'actions du Conseil général, la grande maison départementale s'est agrandie et compte aujourd'hui près de 1 900 agents. Viendront les rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier 2011 près d'une cinquantaine d'autres, issus du parc de l'Équipement. Ces mouvements de personnels imposent à la collectivité de conduire une politique de gestion prévisionnelle pour optimiser l'adéquation, à court, moyen et long terme entre les besoins et les ressources humaines, dans un contexte de contrainte budgétaire.

Le Conseil général s'est notamment engagé dans un plan de résorption de l'emploi précaire. Fin 2010, ce sont 60 emplois contractuels qui seront titularisés. Une démarche qui vise à réduire la précarité du personnel des services départementaux et à renforcer leur sécurité juridique dans l'activité.

Élément majeur et fédérateur de leur environnement socioprofessionnel, un CASC (comité d'activités sociales et culturelles du personnel) va voir le jour en 2010. L'objectif : améliorer le niveau des prestations en faveur du personnel.



### L'antenne médico-sociale de Parthenay a fait peau neuve

La surface a doublé. Les locaux ont été entièrement réaménagés. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été prise en compte. Des choix ont été faits pour une plus grande maîtrise de l'énergie... Désormais, le public est accueilli dans des conditions optimales.

Montant des travaux : 2,225 M€.

## Plus d'1 M€ pour le LASAT

Hygiène et sécurité alimentaires, santé animale (prophylaxies et épidémiologie), qualité des eaux (potables et de baignade), les champs d'actions du Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique sont étendus, et ses compétences largement reconnues. Né de la fusion des laboratoires départementaux des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime il y a deux ans, ce service public industriel et commercial a désormais atteint un niveau d'activités qui lui permet d'être plus concurrentiel et de s'ouvrir à de nouveaux marchés. Parmi les perspectives de développement : le volet conseil et formation des personnels de la restauration collective publique (et d'abord les collègues) et l'assistance à la mise en place des démarches de qualité en cuisine. Une réponse au besoin de sécurisation accrue des procédures dans ce domaine, que le LASAT se doit d'anticiper. ■

## Le numérique pour tous

Pour lutter contre la fracture numérique, il ne suffit pas de faciliter l'accès à l'outil informatique et à Internet, il faut aussi en accompagner les usages. C'est l'objet du nouveau service de médiation en direction des publics éloignés du multimedia.

En 1998, 31 centres de ressources PlanNet démocratisaient l'accès aux (nouvelles, à l'époque) technologies de l'information et de la communication. Et le public affluait !

Les 850 000 rendez-vous comptabilisés à ce jour ont en effet démontré toute l'efficacité de ce dispositif. En dépit d'une utilité sociale avérée, il s'est pourtant essoufflé : une fréquentation en baisse, des usagers qui ne se renouvellent pas et surtout, des espaces dont la vocation s'est réduite à la mise à disposition de postes multimedia. Une évolution socio-culturelle globale des pratiques qui a conduit le Conseil général à redéployer ses centres, en supprimant progressivement bon nombre d'entre eux et en créant de nouveaux services.



### Une médiation pour qui ?

La fracture numérique recouvre de nombreuses inégalités dans les possibilités d'accéder mais aussi de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux. Un fossé qui combine plusieurs facteurs socio-économiques : coût de la connexion à Internet, manque de formation... Un quart des Deux-Sévriens est concerné. Equipée ou non, cette frange de la population n'utilise pas le numérique. Des travailleurs pauvres, des allocataires des minima sociaux, des retraités, des personnes isolées, des parents de familles monoparentales... Autant de « cibles » pour ces nouveaux services de médiation, qui seront expérimentés auprès de salariés des chantiers d'insertion (à commencer par celui de Thouars), avant d'être opérationnels sur l'ensemble du département, dès septembre 2010.

### Quels services sous quelles formes ?

Accueillir, accompagner, former : voici la triple vocation de ces services, qui misent sur la proximité pour élargir l'e-inclusion. Il s'agira aussi, localement, de chercher à mutualiser et à rationaliser les moyens déjà déployés pour faciliter l'accès et la visibilité de cette « offre ». Une médiation pourrait, par exemple, être proposée sur les sites de pôles existants, qui abritent des services et ressources pour l'emploi, la formation et les loisirs et dans les antennes médico-sociales. Une autre idée fait son chemin : l'organisation d'une équipe mobile (cybecafé itinérant), la compétence et la disponibilité d'un animateur en plus. Et les pistes ne manquent pas pour adapter ce dispositif solidaire aux besoins de celles et ceux pour qui, aujourd'hui, consulter des offres d'emploi, entamer des démarches administratives ou s'informer pour bâtir un projet personnel ou professionnel ressemblent trop souvent encore à un parcours du combattant.

### « 5 000 micros » : où en est-on ?

Cette opération, qui vise à favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication, a déjà profité à 555 familles de collégiens dont 338, attributaires d'une bourse départementale, ont également reçu une aide couvrant une partie des frais de connexion à Internet. A terme, « 5 000 micros » s'étendra au profit des personnes âgées, handicapées ou en parcours d'insertion.



## « L'effet ciseaux », qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un double phénomène de baisse des recettes et d'augmentation des dépenses, présentant cette forme caractéristique de deux branches de ciseaux, qui s'ouvrent et se referment. Quand une courbe augmente et l'autre diminue, ou quand l'une évolue plus vite que l'autre, les ciseaux s'ouvrent. Quand l'une tente de rattraper l'autre, les ciseaux se referment.

Analyser les causes de « l'effet ciseaux » permet de comprendre la mécanique économique grâce à laquelle on peut estimer les perspectives d'évolutions futures. Dans le cas des finances du Conseil général des Deux-Sèvres, l'écart se creuse de manière structurelle entre des dépenses conservant un fort dynamisme (poids des transferts de compétences), et des recettes issues des dotations de l'État dont l'évolution ne couvre pas l'inflation.

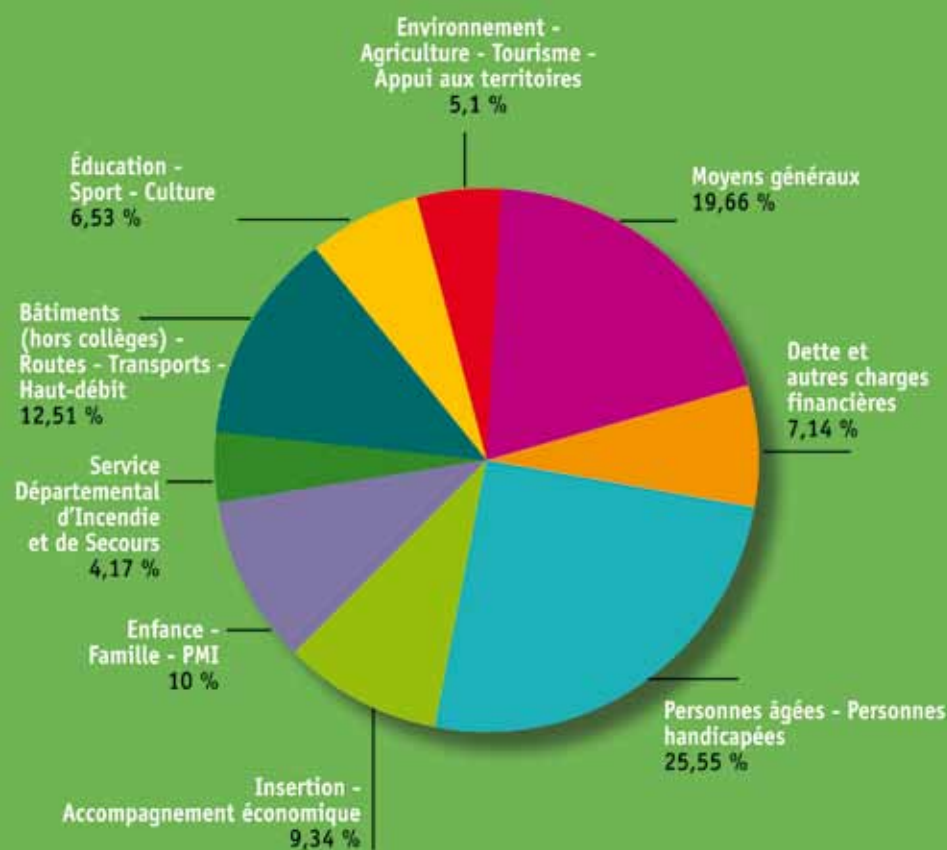
## Le Conseil général réalise plus d'un million d'économies sur ses frais de fonctionnement

1,109 M€, c'est exactement ce que le Département a économisé depuis 2007, soit des dépenses réduites de 20 % ! Un effort considérable, d'autant plus que les effectifs du Conseil général n'ont cessé de croître. Rapporté au nombre d'agents, le ratio des frais d'administration générale a diminué de 42 %.

# FAIRE AUTREMENT

De nombreuses contraintes pèsent sur le budget départemental. L'heure est à l'économie et à la prudence. Pour compenser la baisse des droits de mutation, une hausse fiscale a donc été nécessaire pour une bonne gestion de la collectivité. Elle a été limitée à + 2,8 %, autrement dit au niveau de l'inflation.

## Le détail des dépenses



## Des dépenses sociales en hausse

+ 28,2 % entre 2005 et 2009, pour atteindre 137 M€.

Les augmentations les plus fortes concernent les secteurs

- handicap (+43,7 %)
- enfance-famille (+29,1 %)
- insertion (+28,2 %)
- personnes âgées (+17 %)

## Des recettes fiscales en baisse

compensées par des taux d'imposition en hausse de +2,80 %

Taux votés par l'Assemblée départementale pour 2010

- Taxe d'habitation : **9,55 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **12,78 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **37,33 %**

**+ 2,80 %, C'EST SEULEMENT + 70 cts PAR MOIS**  
pour une famille niortaise avec deux enfants

Ce calcul a été réalisé sur la valeur locative moyenne d'un logement niortais.

Avec les deux dernières augmentations du taux de la fiscalité (+ 9 % en 2009, + 6 % en 2008), cela représente + 2€ par mois pour cette même famille.



## Baisse des droits de mutation : quelles conséquences sur l'investissement ?

La taxe départementale de publicité foncière (dite taxe sur les droits de mutation) a connu une chute brutale en 2008 avec la crise financière, qui a occasionné un assèchement des crédits immobiliers, et une baisse encore plus importante en 2009. Sur la dernière décennie, le produit de ces droits avait permis d'atténuer les conséquences budgétaires des charges nouvelles pesant sur la collectivité. En Deux-Sèvres, les droits de mutation se situent en moyenne à 68 €/hab (contre 91 €/hab en Poitou-Charentes et 110 €/hab en France). Aujourd'hui, l'effondrement de cette recette indirecte (près de 2,5 M€ en moins pour le Conseil général) grève sensiblement la capacité d'autofinancement du Département. Concrètement, la moyenne des Départements de la strate à laquelle appartiennent les Deux-Sèvres peut consacrer à l'investissement 22,6 M€ de plus que celui-ci.

« Sur le plan des recettes, il faut souligner la forte baisse des droits de mutation. Lors du vote de notre dernier budget, certains estimaient que nous avions été très pessimistes. Nous avons inscrit 24 M€ au budget 2008, 18 M€ à celui de 2009, et au final nous réalisons 17,9 M€. Si nous n'avions pas anticipé cette forte baisse de recettes (6 M€ depuis 2007), nous serions dans une situation dramatique. » Eric Gautier

## L'info en +

La suppression de la **taxe professionnelle**, dès 2010, ampute l'autonomie fiscale du Département de 50 %. La compensation financière annoncée (équivalent au produit de l'année 2009) constitue une perte de recettes d'1 M€.

Dès 2011, la perte de la **taxe d'habitation** grèvera le budget départemental encore davantage, faisant perdre au Conseil général les 2/3 de son autonomie fiscale. ■

## Point routes

### RN 249

Le Conseil général est mobilisé depuis plusieurs mois pour que la dernière section de la liaison de la RN 249 Cholet-Bressuire puisse être retenue par l'Etat dans son programme de modernisation des infrastructures. Celui-ci a conditionné la réalisation de cette opération à une participation des collectivités territoriales concernées. Tout en regrettant cette situation, et compte tenu de l'importance de ce projet, le Département a consenti un engagement à hauteur de 5 M€.

### Brion-près-Thouet

En 2010, le service des routes se concentrera sur la préparation des travaux de la déviation de Brion-près-Thouet, afin de désenclaver ce territoire (études agricoles, diagnostics archéologiques, montage du dossier « loi sur l'eau », concertations pour la constitution de réserves foncières...).



# INVESTIR, C'EST CHOISIR

Le niveau d'investissement du Conseil général s'élève à 38 M€ pour l'année 2010. Une baisse par rapport à 2009 qu'il convient de relativiser. L'an dernier, que l'on peut qualifier d'exceptionnelle en matière de grands projets, avait en effet été marquée par la fin de programmes importants, et par un plan de relance mis en œuvre pour passer le premier cap de la crise. Ce programme d'investissement est ainsi compatible avec un niveau d'emprunt raisonnable.

## Collèges en chantier

8,68 M€ : c'est le montant du budget dédié à l'entretien et à la rénovation des collèges publics. Des investissements lourds et constants, qui répondent à la nécessaire adaptation des bâtiments aux enseignements, aux obligations légales de mise aux normes et à des préoccupations environnementales.

- **Collège François Rabelais à Niort** : la complète restructuration de l'établissement commencée en novembre 2007 se poursuit. Livraison prévue à la rentrée de septembre 2010. Montant des travaux : 7,5 M€.
- **Le réaménagement** des collèges Albert Camus à Frontenay-Rohan-Rohan, Le Pinier à Melle et François Villon à Saint-Varent est en cours. Tout comme les travaux d'extension de la cuisine du collège de Champdeniers Saint-Denis et de construction d'une salle polyvalente au collège Roger Thabault de Mazières-en-Gâtine. Montant global de ces opérations : 6 M€.
- **Seul chantier à se poursuivre** au-delà de la rentrée 2010 : la restructuration du collège P. et M. Curie à Niort, entamée en septembre 2009, et dont l'achèvement est prévu pour septembre 2011. Montant estimé : 1,55 M€.
- **Cette année, 1 M€ sera également consacré à deux programmes phares** : 700 000 € en faveur des économies d'énergie dans les collèges (qui s'ajoutent aux 300 000 € investis dans les autres bâtiments départementaux). 300 000 € pour leur mise en accessibilité : le début d'un programme de 5 M€, qui s'échelonne jusqu'au 31/12/2014, date limite pour réaliser les travaux imposés par la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **1,7 M€ financeront les travaux d'amélioration et d'entretien courant**. 27 collèges sont concernés par ce type d'interventions.
- **A l'étude**. Deux concours vont être lancés pour la maîtrise d'œuvre des chantiers de restructuration des collèges Henri Martineau à Coulonges-sur-l'Autize et Jules Supervielle à Bressuire. Les travaux pourraient démarrer en 2012. La restauration des façades du Château des Ducs de la Trémoille à Thouars, qui abrite le Collège Marie de la Tour d'Auvergne, propriété du Conseil général, va faire l'objet d'études. Une opération que le Département ne financera pas seul.

- **Point intempéries**. 18 collèges ont été touchés par la tempête en février dernier. De tuiles déplacées en bardages envolés, les petites interventions et autres gros travaux à prévoir seront couverts par les assurances. A contrario, la reconstruction des murs anciens « malmenés » par le gel en ce début d'année ne fait l'objet d'aucune prise en charge. Elle concerne quatre établissements.

## Proxima 2008-2013 : 60 M€

Le Conseil général poursuit sa politique volontariste d'aménagement et de développement du territoire en s'appuyant sur son dispositif Proxima, l'outil du partenariat entre le Département et les autres collectivités locales des Deux-Sèvres. Pour la période 2008-2013, c'est un engagement de 60M€ qui vient réaffirmer le soutien des initiatives menées par les communes, les communautés de communes et les Pays, autour des priorités établies par le Département : l'environnement des entreprises, l'attractivité du territoire (équipements collectifs), l'adaptation et le renforcement des services à la personne, la valorisation des ressources touristiques, la mobilité et les déplacements, le développement des usages et services numériques. En filigrane, une idée forte : lutter contre les disparités territoriales en Deux-Sèvres. Après une année 2009 consacrée à la concertation, point de départ de la contractualisation, 2010 s'annonce comme le début de la concrétisation des actions. Dans les pays, les projets structurants ne manquent pas... Réhabilitation de conservatoire de musique dans le Bressuirais, construction d'un abattoir de proximité en Gâtine, d'une piscine couverte dans le Haut Val de Sèvre, d'une salle de colloque et de projection dans le Mellois...



## La gestion de la dette départementale

L'encours de la dette a pratiquement doublé de 2002 à 2007, passant de 76,6 M€ à 150,2 M€, pour atteindre 186,6 M€ en 2009. Désormais, le recours à l'emprunt doit être limité, compte tenu du contexte économique contraignant que nous connaissons. Le niveau d'investissement du Conseil général a donc nécessairement été revu à la baisse (38,3 M€ au lieu de 60 M€), tandis que celui de l'emprunt a été établi à 23,2 M€. ■



## Pôles Science et Nature

### ■ Lac du Cébron

Renseignements au 05 49 06 79 37

• Exposition « Nature sensible en Poitou-Charentes »  
Jusqu'au 31 mai 2010

Renseignements au 05 49 63 49 50

### ■ Zoodyssée

• Exposition « Les voiles de la biodiversité »  
Jusqu'au 11 octobre 2010

Renseignements au 05 49 77 17 15

### ■ Accueillez un nichoir dans votre jardin !



Envie d'observer la nature et de participer à un programme de recherche pour la conservation de la biodiversité dans les paysages agricoles ? Si vous habitez dans l'une des 27 communes des plaines céréalières au sud de Niort, et que vous souhaitez accueillir (gratuitement) un nichoir dans votre jardin, contactez le CNRS de Chizé au 05 49 09 78 38. Cette étude porte sur trois oiseaux dont les populations diminuent dans toute l'Europe : la huppe fasciée, la chouette chevêche et le hibou petit duc. Les chercheurs se demandent si la transformation du bâti et l'élimination des vieux arbres creux sont à l'origine de la réduction du nombre de cavités nécessaires à la reproduction de ces espèces. Les nichoirs sont fabriqués par l'institut médico-éducatif de Melle et le chantier d'insertion du Conseil général des Deux-Sèvres. Plus de 2 000 ont déjà été distribués. L'expérience doit se poursuivre.



## Sport pour tous en Deux-Sèvres

Samedi 24 avril

Portes ouvertes de l'aviron club de Niort pour séniors.

Renseignements : Niort aviron club,  
P. Bleuse au 05 49 06 95 16

Samedi 1<sup>er</sup> mai à Thouars

Raid Aventures.

Renseignements : Philippe David au 05 49 66 07 52

Samedi 8 mai

« La Forsitaine » : Trail-lights à Fors (1<sup>ère</sup> édition). Des courses pour enfants sont aussi prévues.

Renseignements : laforsitaine79.jogfors.com

Du mercredi 12 au dimanche 16 mai

Opération « tous au golf » à Niort, Mazières-en-Gâtine et aux Forges. Formule initiation avec un professionnel (accessible aux personnes à mobilité réduite). Gratuit.

Golf club Niortais au 05 49 09 01 41

Golf du Petit chêne à Mazières-en-Gâtine, au 05 49 63 20 95

Golf club des Forges au 05 49 69 91 77

Jeudi 13 mai

Journée départementale féminine de football au stade René Gaillard à Niort.

Renseignements : J-M Laville au 05 49 79 79 97

Mercredi 26 mai 2010

C'est la 4<sup>ème</sup> édition du « Défi Réactiss GDF SUEZ Poitou-Charentes » à la base de loisirs et de plein air du Lambon. L'idée : permettre à des jeunes (13-17 ans) et aux encadrants d'établissements médico-sociaux de se rencontrer, pour mieux comprendre toutes les formes de handicap. Au programme : tir à l'arc, rando challenge, snag golf, boccia, pétanque, sarbacane, canobus. Des activités accessibles à tous, complétées par un « quizz santé nutrition ».

Renseignements auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres au 05 49 06 61 10



## Terre de Festivals

### ■ L'Artjoyette (Festival de l'humour)

Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, dans le canton de Saint-Varent



Pour ses 10 ans, le festival propose une programmation toujours aussi exigeante, avec des spectacles pour tous les publics, afin de les sensibiliser au spectacle vivant et les inciter à découvrir le travail des artistes accueillis en résidence.

Renseignements auprès du Centre socio-culturel de Saint-Varent au 05 49 67 52 80 - <http://saintvarent.csc79.org>

### ■ Festival Ah ?

Du 1<sup>er</sup> au 9 mai à Parthenay



Rêver la ville autrement, parler de la ville, la psychanalyser, créer l'émotion dans d'improbables espaces, faire rire et se questionner à propos de nos trajets, nos pratiques ordinaires et notre course folle...

C'est l'objectif de cette 8<sup>ème</sup> édition, riche d'une dizaine de compagnies, pour un rendez-vous résolument populaire, convivial et festif, un moment où le drôle tutoie le sérieux et où le sérieux s'empêtre dans le drôle.

Renseignements au 05 49 71 22 37

Réservations à l'Office de tourisme au 05 49 64 24 24  
[www.lamartingale.com](http://www.lamartingale.com)

de Terre  
Festivals  
Deux-Sèvres 2010

## TRIBUNES

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cette page est consacrée à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil général des Deux-Sèvres.

### Union Deux-Sèvres

Budget 2010 = des choix surprenants...

Le contexte économique a rendu la préparation du budget difficile. Mais il est regrettable de constater des choix surprenants dans les priorités.

- Le monde agricole pourra être surpris, en cette période critique, de voir les aides à l'agriculture diminuer de 30 % (- 848 000 € par rapport à 2009).
- Le monde de l'économie pourra s'étonner de l'effondrement des investissements de notre collectivité en 2010 (84 M€ en 2009 - 38 M€ en 2010). Moins d'investissement, c'est moins de soutien aux entreprises.
- Le monde de l'enseignement supérieur pourra s'interroger suite au retrait programmé de l'aide au Pôle Niortais.
- Les collectivités, propriétaires de monuments historiques, seront surprises de voir diminuer d'une manière importante les aides pour la restauration des édifices classés.

Le budget 2010 allonge donc la liste des programmes modifiés, supprimés, depuis 2008 et confirme la poursuite du désengagement du Département envers les associations, les collectivités et les territoires. Le budget 2010 ne reprend aucune mesure nouvelle pour respecter les engagements de la campagne des cantonales 2008. La gratuité des transports scolaires, maintes fois annoncée, n'est plus à l'ordre du jour. Par contre, une fois de plus, le budget 2010 n'épargne pas le contribuable : une nouvelle hausse des impôts de 2,8 % a été votée. La majorité socialiste aura donc augmenté les taux d'imposition de 19 % depuis avril 2008 ! Les Deux-Sévriens apprécieront...

[www.uds79.over-blog.com](http://www.uds79.over-blog.com)

### Gauche solidaire

Urgence pour le service public

Le 3 octobre 2009, répondant à l'appel d'un collectif associatif, syndical et politique, plus de deux millions de Français se sont mobilisés (14 000 en Deux-Sèvres) pour dire leur attachement au service public de La Poste. Un grand nombre de maires, toutes étiquettes confondues, ont participé à cette première expérience de « votation citoyenne », contribuant ainsi à en faire une belle réussite. Malgré ce mouvement populaire inédit, le Gouvernement a refusé d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste et laissé se dérouler la procédure parlementaire comme s'il ne s'était rien passé ! Conséquence : depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, La Poste a été transformée en Société Anonyme, ce qui ouvre la voie à une future privatisation. Aveuglé par l'idéologie libérale, le Gouvernement Sarkozy-Fillon continue son œuvre de détricotage méthodique des services publics, avec la complicité passive ou active des élus UMP.

Sur tous nos territoires, l'État se désengage, supprime des tribunaux et des classes dans nos écoles, réduit les services apportés aux citoyens, augmente la distance à parcourir chaque jour par l'usager, en prévoyant de lui faire supporter la fameuse taxe carbone... Sans oublier le transfert des charges financières vers les collectivités locales, bientôt privées de taxe professionnelle. Nous le disons à nos collègues de droite : il n'est plus possible aujourd'hui de prétendre défendre une ruralité vivante tout en soutenant une politique de destruction massive de nos services publics de proximité.

# Budget 2010, des rendez-vous pour s'informer :



Posez directement  
toutes vos questions  
à Eric GAUTIER

sur [www.deux-sevres.com](http://www.deux-sevres.com)

## des réunions d'information :

- **lundi 3 mai** - 20h - Coulon  
Salle des fêtes - Rue Gabriel Auchier
- **mercredi 5 mai** - 20h - Cerizay  
Salle de la Griotte - Rue du Pas des Pierres
- **vendredi 7 mai** - 20h - Ménigoute  
Salle des fêtes - Place de la Mairie

Pour tous renseignements :

**05 49 06 78 04**